

INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (ALAé)

DIRECTION DE LA VIE SOCIALE - ACTION ÉDUCATIVE - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Chers parents,

à la rentrée 2018 les écoles de la ville reviennent à la semaine de quatre jours.

Des activités éducatives et récréatives sont mises en place sur le temps de cantine et de 16h30 à 17h30 dans chaque école élémentaire du CP au CM2.

Le règlement intérieur de l'ALAé sera affiché à l'école et téléchargeable sur le site Internet de la Ville :

www.ville-arles.fr/education

Si votre enfant est inscrit à la cantine et/ou si vous désirez qu'il participe à l'ALAé du soir, l'inscription est obligatoire et payante (forfait de 6 € l'année par enfant). La fiche complétée est à remettre (ou envoyer) avec le paiement au :

Bureau des inscriptions, rez-de-chaussée de l'Espace Chiavary, 12, boulevard Émile-Zola, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, du 2 juillet au 6 septembre 2018.

(Renseignements, tél. 04 90 49 47 59).

Bernard Jourdan
Adjoint au maire,
délégué à l'éducation

Nom et prénom de l'enfant : _____ **Date de naissance :** _____

École : _____ **Classe :** _____ **Sexe :** M F

Coordonnées des parents

Mère ou représentant(e) légal(e)

Père ou représentant(e) légal(e)

Nom et prénom :	_____	_____
Situation familiale :	_____	_____
Adresse / quartier :	_____	_____
Téléphone (mobile) :	_____	_____
Téléphone (autre) :	_____	_____
Profession :	_____	_____
Mail :	_____	_____
Nombre d'enfant (s) à charge :	_____	_____

N° Allocations familiales : _____

J'inscris mon enfant aux ALAé du temps cantine et/ou le soir de 16h30 à 17h30

J'inscris mon enfant à la garderie du matin et/ou à la garderie du soir du 3 au 17 septembre et du 29 juin au 5 juillet
(fournir l'attestation employeur des parents).

À Arles le :

Signatures des représentants légaux :

Réglé le : _____ Montant : _____ Mode de règlement : _____